



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 27 avril 2023

### **Suspension temporaire de l'agrément sanitaire de l'abattoir Saint-Affricain à la suite de défaillances sanitaires**

Une suspension temporaire de l'agrément sanitaire : FR-12.208.148-CE, de la SAS abattoir Saint-Affricain, qui exploite l'abattoir de boucherie située à Saint-Affrique, a été prise par arrêté préfectoral du 26 avril 2023, pour des raisons de santé publique.

Depuis plusieurs années, les services de l'État tentent d'accompagner l'exploitant de l'abattoir pour maintenir cet outil de production, utile au territoire, en conformité avec la réglementation. Malgré cette mobilisation et les aides apportées, les installations et les équipements n'ont pas été maintenus dans un état satisfaisant. De ce fait, les bonnes pratiques d'hygiène se sont dégradées.

En effet, plusieurs actions ont été menées pour engager l'exploitant à améliorer l'état de son établissement. Dans le cadre du plan de relance, la SAS abattoir Saint-Affricain a bénéficié du prêt garanti par l'État (PGE) de même que sa filiale, l'entreprise Apolit viandes. Par contre une demande d'aide relative au plan de modernisation des abattoirs de 2021 n'a pas été finalisée par la société.

Le Préfet regrette qu'aucun projet d'investissement n'ait été réalisé pour maintenir et moderniser cet abattoir, qui est un maillon des filières agro-alimentaires du territoire.

Plusieurs réunions et des échanges se sont déroulés de 2021 à 2023, sur la situation sanitaire de l'abattoir. Une mise en demeure du 24 septembre 2021 préconisait un ensemble de mesures pour maintenir les activités d'abattage dans des conditions satisfaisantes. L'abattoir a effectué quelques actions et des délais supplémentaires ont été pris dans l'espoir de voir un projet d'investissement.

Une mise en demeure du 5 décembre 2022 a été adressée à la suite d'une rupture du câble de traction de la chaîne d'abattage bovine. Un arrêté de fermeture de la chaîne bovine a été pris le 5 décembre 2022, afin que la chaîne soit correctement réparée et que le plan de maintenance des équipements soit efficient. Plusieurs interventions ont été nécessaires pour que les réparations soient conformes au regard des règles techniques, et ainsi permettre la reprise d'activité de cet outil d'abattage avec engagement d'appliquer le plan de maintenance actualisé.

### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



A la suite d'une inspection complète débutée en janvier 2023, une mise en demeure en date du 9 mars faisait l'état des mesures à prendre à court et moyen termes pour maintenir l'abattage dans des conditions sanitaires correctes.

Une nouvelle inspection a été réalisée les 12 et 13 avril dernier par deux inspecteurs de la force d'inspection nationale en abattoir (FINA) du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) à la demande du préfet de l'Aveyron, afin de vérifier si les mesures demandées précédemment avaient été suivies d'effet. Or plusieurs défaillances ont été constatées portant principalement sur la maîtrise sanitaire de l'abattoir.

Des mesures à mettre en œuvre à court terme pour remédier à ces défaillances, en particulier pour le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements, sont attendues. De même un plan d'investissement doit être engagé pour améliorer le fonctionnement des installations en adéquation avec la réglementation.

Le non-respect des règles d'hygiène dans la préparation des denrées alimentaires au sein de la SAS abattoir Saint-Affricain étant susceptible de se traduire par des contaminations des viandes préparées au sein de l'établissement, rendant celles-ci dangereuses pour le consommateur, le Préfet a pris la décision de suspendre l'agrément sanitaire.

La levée de cette suspension est subordonnée à la réalisation des actions correctives prescrites. Dans l'attente, et en conséquence de cette suspension d'agrément, l'activité d'abattage n'est pour l'heure plus autorisée.

## **Contacts presse**

### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)

